LOGO ET OU

\_

ADRESSE DE VOTRE ENTREPRISE

Date 2025

ACTIVE FNEAPL

Marine de Sisco

20 233 SISCO

Objet : Certifications professionnelles en plongée

Monsieur le président,

Nous employons chaque année plusieurs moniteurs diplômés d’État sur des contrats saisonniers allant de 2 à 8 mois. Les trois quarts de notre activité est réalisée dans la zone de profondeur jusqu’à 20 mètres. Nous avons donc cruellement besoin de collaborateurs qualifiés pour enseigner dans ce périmètre.

Un BPJEPS autonome sur la zone 0-20 répondrait à 75% de nos besoins de main d’œuvre.

Par autonome, nous entendons capable d’assurer la direction de plongée. Dans le cas contraire, ce collaborateur serait purement et simplement inemployable.

Idéalement, ce collaborateur devrait pouvoir évoluer, par le biais d’une formation complémentaire de durée raisonnable, vers la zone 20-40 mètres. Ceci lui permettrait d’accéder progressivement à des responsabilités plus lourdes et de couvrir les 20% restant de notre activité, réalisés dans cette zone de profondeur.

Cette option ouvrirait une perspective de carrière progressive et sécuritaire, valorisante pour le collaborateur concerné et qui nous permettrait de renouveler son emploi sur plusieurs années s’il le souhaite.

De plus cette formation complémentaire serait accessible par la formation professionnelle continue.

Notre activité au-delà de 40 mètres est marginale. Cela ne veut pas dire que nous n’avons pas besoin de personnels qualifiés sur la zone 40-60 mètres, mais cette partie ne peut être assurée que par des moniteurs hautement qualifiés et accessoirement capables de diriger une équipe. Un collaborateur titulaire du DEJEPS pourrait répondre à ce besoin.

**Nous vous demandons de vous faire le relais de notre demande auprès du Ministère de la Jeunesse et des sports.**

Je vous prie d’agréer, monsieur le directeur, mes sincères salutations.

Nom et signature du Gérant